

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

* * * * *

2025/097

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21
DATE DE CONVOCATION : 02 JUILLET 2025

SÉANCE EN DATE DU 08 JUILLET 2025

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 16 : VENTE DE FOIN SUR LA PRAIRIE NATURELLE AU LIEUDIT « GROSSDITSCHWEILER »

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy Rossler, adjoint au maire, qui précise que par délibération en date du 27 mai 2025, le conseil municipal a autorisé M. le maire à signer avec les établissements Clément le marché de prestations de coupe, fauchage, andainage et pressage en bottes de foin sur la prairie communale naturelle au lieu-dit « Grossditschweiler » pour un montant de 4 304,30 € HT auquel se rajoute un montant de 9 € HT/botte pour le pressage en bottes carrées. Cette autorisation à signer le marché a été donnée sous réserve de trouver un acquéreur pour le foin.

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2025, M. Philippe Marchal propose d'acquérir ce foin mis en vente par la commune au prix de 100 € la tonne au lieu de 110 € / tonne.

À l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer la coupe, le fauchage, l'andainage et le pressage en bottes de foin aux Ets CLEMENT de St-Jean-Rohrbach pour un montant de 4 304,30 € HT auquel se rajoute un montant de 9,00 € HT/botte pour le pressage en bottes carrées,
- autorise M. le maire à signer le marché de prestations avec les Ets CLEMENT,
- autorise M. le maire à procéder à la vente de foin sur la prairie naturelle communale Grossditschweiler à M. Philippe MARCHAL, au prix de 100 € / tonne,
- prend acte que les crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal 2025.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 16 juillet 2025

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 16 juillet 2025
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

